

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 30 DÉCEMBRE.

Le roi d'Angleterre et la famille royale se sont trouvés complètement bloqués, dans leur palais de Brighton, et sont demeurés pendant deux jours sans communication avec Londres. La neige s'élevait jusqu'à six pieds dans les rues et il a fallu des milliers de bras pour débayer les environs de la résidence royale.

— Lord Melbourne est presque entièrement rétabli de la légère attaque de goutte, qui l'a retenu depuis quelques jours chez lui.

FRANCE. — PARIS, 4 JANVIER.

M. le duc de Bassano est très dangereusement malade on le dit atteint d'une fluxion de poitrine.

— On avait encore hier des inquiétudes sur la santé du maréchal comte de Lobau.

— M. S. Marc Girardin a été nommé rapporteur du projet d'adresse au roi. Ce choix était forcé, car la majorité de la commission n'avait pas dans son sein un autre député qui pût être raisonnablement chargé de ce travail; et il n'est pas douteux que si M. Girardin n'eût été présent, la commission n'eût été, à son grand regret, forcée de choisir M. Thiers pour son organe.

M. Dupin, qui assiste de droit, comme président de la chambre, à toutes les réunions de la commission, se trouve, à ce qu'il paraît, successivement jeté de côté et d'autre, en présence des deux opinions qui se combattent, suivant la mobilité de ses impressions.

— La discussion des bases de l'adresse marche à grands pas. On s'est accordé, si nous sommes bien informés, sur le paragraphe relatif à Constantine, et l'on est arrivé aujourd'hui à celui qui concerne l'affaire de Suisse. Le hasard a voulu qu'à un moment donné, MM. Thiers et Saint-Marc Girardin se soient trouvés seuls du même avis contre les sept autres membres de la commission (*Le Temps*).

— On lit dans le *Messenger*: On nous communique à l'instant la nouvelle d'un événement déplorable arrivé dans la partie du faubourg Saint-Honoré comprise entre la rue Duras et la place Beauveau. Les conduits du gaz qui garnissent cet espace ont éclaté vers midi avec un épouvantable fracas. Les pavés de la rue ont été en partie déracinés; des devantures de boutiques ont été brisées; plusieurs maisons ont eu leurs vitres cassées jusqu'au cinquième étage.

— On ajoute que des nombreux malheurs sont à déplorer; on cite entre autres personnes grièvement blessées la sentinelle qui était de faction au coin de la place Beauveau. Plusieurs omnibus ont été brusquement arrêtés et en quelque sorte ensevelis dans les excavations formées par l'explosion.

— On lit dans le *Toulonnais*: En attendant que l'expédition ait lieu, on envoie quelques renforts en Afrique. Il y a quelques jours qu'on a embarqué sur l'*Egerie* 450 hommes du bataillon des tirailleurs; ce corps aura bientôt un effectif de 810 hommes et occupera Ghelma. Un détachement de 1100 hommes va être embarqué pour aller rejoindre ce régiment à Alger. On attend 820 hommes de la légion étrangère, qui seront cantonnés dans les environs de Toulon jusqu'à ce qu'un bâtiment soit affecté à leur embarquement pour l'Afrique. Voilà déjà 2000 hommes de renforts.

— Le pauvre Orang-Outang du Jardin des Plantes, dont on avait à tort annoncé la mort, il y a plusieurs mois, mais que des soins habiles avaient rendu à la santé, est malheureusement mort hier matin à la suite d'une nouvelle et longue affection fébrile. M. de Blainville, qui n'a pas cessé d'observer cet animal pendant sa vie, se dispose à en faire l'autopsie.

AFFAIRE MEUNIER.

L'instruction relative à l'attentat du 27 décembre est toujours suivie avec activité; mais elle paraît prendre plus d'extension qu'on ne le croyait.

Quelques arrestations ont eu lieu parmi les membres des sociétés secrètes, dont Meunier faisait partie, puisque son nom a été lu sur les listes trouvées chez Blaquet et Lamieussens, qui ont déjà joué un si grand rôle dans plusieurs autres procès politiques.

Des mandats d'amener ont été lancés contre un sieur D... et plusieurs autres individus, à l'occasion d'un dîner de plus de 30 couverts, qui aurait été donné à Grenelle, le 11 décembre, chez le père de D... Celui-ci, interrogé, a répondu qu'il avait voulu rendre un dîner de noces; mais il a été reconnu qu'il se trouvait à cette réunion un grand nombre de personnes étrangères les unes aux autres, et qui ne s'étaient jamais vues. Un des convives a même déclaré avoir été amené par un de ses amis, lequel, interrogé à son tour, a dit n'être pas sorti de chez lui le jour de ce dîner. Meunier, du reste, n'assistait pas à cette réunion.

Nous avons parlé en outre de l'arrestation de plusieurs ouvriers dans un café du faubourg St-Germain, opérée depuis l'attentat. Il paraît que ces ouvriers s'étaient rencontrés tous, le 27 décembre, dans la matinée, dans ce café, où ils n'allaient ordinairement que le soir. Cette réunion, à l'heure où ils travaillent habituellement, a encore éveillé l'attention de la justice, qui continue ses recherches.

— Le bruit court que Meunier a fait des révélations; ce qui tendrait à le confirmer, c'est que de nouvelles arrestations ont été faites hier et avant hier à l'occasion du 27 décembre.

Au nombre des personnes arrêtées mardi se trouvait une jeune Italienne, d'une grande beauté, âgée de dix-huit à vingt ans; conduite immédiatement au cour des pairs, devant les magistrats instructeurs, elle a été mise en liberté après un court interrogatoire.

Les autres personnes arrêtées [sont les sieurs Nenevé, âgé de 30 ans, menuisier, rue Saint-Denis, 44; Legludie, commis-voyageur; Dumont, dit Jeko, marchand de limonade aux théâtres des Boulevards; et Dulong, ancien entrepreneur de la diligence de Beauvais à Metz.

— Des perquisitions ont été faites cette nuit dans un grand nombre d'hôtels garnis; 38 individus ont été arrêtés.

— Un journal prétend ce matin que l'autorité aurait reçu la dénonciation d'un complot contre la vie du roi, pendant la réception aux Tuileries de la députation de la garde nationale, et que ces craintes auraient motivé la non admission aux Tuileries des simples gardes nationaux.

Bulletin de la bourse du 5. — On voyait généralement de la hausse pour la bourse d'aujourd'hui, d'après le rapport de M. Duchâtel sur l'état prospère de nos finances. Cependant le 3 p. c., quoique parfaitement bien tenu, n'a pas éprouvé une hausse très sensible. Elle a été plus forte sur le 5 p. c., qui a été poussé à 409 05 fin du mois, par suite de la certitude qu'on paraît avoir acquise, d'après le discours de M. Duchâtel, qu'il n'y aura pas de conversion cette année.

Les fonds espagnols restent aux mêmes cours qu'hier, et les affaires étaient un peu ralenties sur ces valeurs. Cependant les nouvelles de Bilbao sont toujours favorables à la cause de Marie-Christine. On sait aujourd'hui que les troupes d'Espartero s'étaient emparées de Durango et que don Carlos qui était malade dans cette place n'avait eu que le temps de prendre la fuite.

On remarque toujours beaucoup de demandes sur la Banque de Belgique, cette valeur se faisait aujourd'hui à 32.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous avons reçu aujourd'hui des lettres de Madrid du 28. On connaissait déjà le succès remporté par le général Espartero et la cessation du blocus de Bilbao. Cette nouvelle avait rempli la population de joie et d'enthousiasme. Les cortès discutaient la loi d'élection et paraissaient animés de dispositions bienveillantes pour le projet ministériel. Le rapport du général Espartero n'avait pas encore paru dans la *Gazette officielle*.

Correspondance particulière.

Madrid, 28 décembre 1836.

On assure aujourd'hui que le gouvernement a confié le commandement de l'armée du Nord au général Saarsfield. On ajoute que le gouvernement lui a envoyé quelques millions pour entrer de suite en campagne, mais il est permis d'en douter, les caisses du gouvernement se trouvant vides il y a trois jours.

Le gouvernement a donné des ordres sévères aux intendans des diverses provinces, pour la prompte rentrée des contributions extraordinaires.

La division Narvaez qui se trouve à Guadalajara, s'est mise en marche le 25 pour Sinuessa.

M. de Villers a donné un grand bal hier soir. Il n'a pas été aussi brillant que ceux de l'année dernière. Peu de monde. A trois heures les salons étaient déserts.

Les fonds sont presque stationnaires. Cinq pour cent nouv., 23 au compt. 23 3/4 à 60 jours. — Valés non-consolidés, 14 1/2 à 60 jours. — Dette sans intérêt, 9 3/4 au compt., 10 à 50 jours.

— Les obsèques du général Mina ont eu lieu à Barcelonne le 27, avec tous les honneurs militaires dus à son rang et à la grandeur d'un nom qui est resté cher aux amis de la liberté espagnole. Depuis plusieurs mois, la santé affaiblie du général Mina ne lui permettait plus d'exercer le commandement.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 6 janvier (trois heures). — Ardoin 22 1/8 A et P; Réunies 103 1/2 A et P sans affaires.

Anvers (deux heures). — Ardoin 22 1/2 1/4 beaucoup d'argent. *Amsterdam*, 4 janvier. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 3/4 1/2 1/2 7/8, 5 p. c. 100 3/4 7/8, billets de change 23 5/16 3/8 5/16, syndicat 95 1/4 95, société de commerce 185 1/8 3/4, Ardoin pièces de 85 liv. 20 7/8 15/16 1/16, grosses pièces 20 1/8, brésiliens 85 3/4, napoléons 90, russes 103 7/8 1/4.

Londres, 3 janvier (4 heures). — Les dépêches reçues à l'amirauté, du capitaine Lapidge, annonçant la défaite des carlistes avec grande perte devant Bilbao et l'entrée des troupes de la reine dans cette ville, ont donné une forte impulsion à l'active espagnole, la hausse a été considérable, et elle a influé sur le cours des autres valeurs.

Consolidés 90; hollandais 2 1/2 p. c. 54 1/4 1/2 5/4 (ex-dividende), 5 p. c. 102 1/8 1/4 1/2 1/4; espagnoles active au comptant 21 1/4 23 1/2 22 3/4 23 1/4 23 2/4 1/4 2/4, au 16 courant 21 1/4 23 1/2 23 23 1/2 23 3/4 23 1/4 2/4 3/8 2/4, coupons 37 38 39, passive 6 1/4 3/8 1/4 7/6 3/4, différée 9 1/4 8 7/8 9 1/8 1/2 3/8 3/4, portugais 5 p. c. 45 44 3/4 45 1/2, 3 p. c. 28 29 ex-dividende, brésiliens 86, petites pièces 87.

Marché des huiles et graines. — L'huile colza au comptant tient prix. Il y a par continuation des ordres de vente sur place pour l'huile colza à termes; les acheteurs étant retirés, il ne s'y fait rien. Les graines grosses sans affaires et les tourteaux tiennent prix. (*Mercur.*)

Les journaux de Paris publient l'avis suivant :

Emission de cinq mille actions de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale établie à Bruxelles, converties en certificats au porteur.

MM. de Rothschild frères ont l'honneur d'informer le public que, sur leur demande, la Société générale a réservé cinq mille actions de cette société pour être offertes aux capitalistes français.

Ces actions seront délivrées par MM. de Rothschild frères, de concert avec la Société de mutualité industrielle, établie à Bruxelles, sous la forme de certificats au porteur émis par la Société de mutualité industrielle, avec coupons d'intérêts et de dividendes, payables sans déduction de demi pour cent de commission, tant à Paris, Londres et Francfort-sur-Mein, aux domiciles de MM. de Rothschild, qu'à Bruxelles même à la Société générale, et dans toutes les provinces belges chez les agents de la dite société.

Ces certificats seront émis au taux de quinze cents francs pour l'action qu'ils représentent, payables comptant le 15 janvier courant, ou dans les termes ci-après avec bonification de l'intérêt à quatre pour cent l'an, savoir :

Un quart le 15 janvier, sans bonification d'intérêt; un quart le 31 janvier, un quart le 28 février, un quart le 31 mars, plus la bonification d'intérêt à quatre pour cent sur trois derniers termes, à compter du 15 janvier jusqu'au jour du paiement.

Les porteurs desdits certificats pourront en tout temps réclamer, soit à Bruxelles à la Société de mutualité industrielle, soit à Paris chez MM. de Rothschild frères, le transfert en leurs noms des actions que lesdits certificats représentent, et cela sans aucun frais.

La souscription pour obtenir lesdits certificats sera ouverte à Paris chez MM. de Rothschild frères, du 4 au 12 janvier courant, et le 14 janvier au plus tard, MM. de Rothschild frères, feront connaître à chaque souscripteur la quantité de certificats qu'ils pourront lui céder sur sa demande.

On peut se procurer chez MM. de Rothschild frères, le prospectus de la présente émission.

Paris, 3 janvier.

Le *Moniteur* du 29 décembre dernier ayant donné d'une manière incomplète l'arrêté du roi, en date du 28, dont le dispositif se trouve dans l'*Indépendant* d'avant hier, il est résulté de cette annonce que beaucoup de personnes ont pu croire que les concessionnaires du chemin de fer de Sambre et Meuse auraient été évincés de leur concession pour n'avoir pas rempli leurs obligations. En publiant l'arrêté dans son entier, le *Moniteur* du 4 courant aura aidé sans doute à rectifier cette erreur; cependant nous croyons devoir y ajouter deux mots d'explication.

Le cahier des charges de la concession accordée à M. R. de Puydt et consorts, renfermant des conditions peu en harmonie avec les principes de l'association, dont les alures doivent être libres pour produire tout leur effet sur le développement industriel. Le gouvernement, d'accord avec les concessionnaires, a modifié ces conditions de manière à favoriser mieux les grands intérêts pour lesquels le chemin de fer de Sambre et Meuse a été conçu; mais ces modifications exigent une nouvelle publication du cahier des charges, il a fallu annuler la première adjudication pour procéder à un nouveau concours.

Les concessionnaires, bien loin d'avoir abandonné leur projet, présentent donc devant le public un travail amélioré par des études plus mûries, et le temps qui se sera écoulé entre les deux adjudications ne sera pas perdu pour l'industrie et le commerce. (*Indépendant*)

— Un arrêté, conférant la croix de l'ordre Léopold aux officiers qui ont le plus contribué à la réorganisation de la garde civique dans la capitale, est dans ce moment soumis à la signature du roi. (*J. de la Belg.*)

— La *Société Typographique belge* vient de faire distribuer les 15. et 16e. livraisons du *Dictionnaire de l'Académie française*, in-4°. La 15e. Livraison termine la lettre H. et le tome 1er. La publication de ce bel ouvrage se poursuit avec régularité.

— Le *Moniteur* publie deux listes de brevets dont les inventeurs tombent dans le domaine public, par suite de l'expiration du terme pour lequel ils ont été accordés, ou pour non levée, renonciation ou non paiement des droits.

— Une boulangerie mécanique vient d'être établie à Bruxelles, Longue rue Neuve.

LIÈGE, LE 7 JANVIER.

On de nos lecteurs nous envoie une note, dans laquelle il émet l'opinion que le conseil communal de notre ville doit s'occuper, sans retard, de l'affaire de l'embranchement du chemin de fer promis par le gouvernement à la ville de Liège, et demander que cet embranchement soit construit en même temps que la partie du chemin de fer, qui doit traverser nos faubourgs. L'embranchement dont il s'agit doit en effet donner à la route nouvelle une grande valeur pour nous, puisqu'il doit réparer le tort que l'on a fait à notre cité, en éloignant trop le chemin de fer des principaux centres d'industrie et de commerce. Il est donc nécessaire de mettre les habitants en possession de cet embranchement le plus promptement possible.

L'auteur de la note que nous mentionnons ici, fait également des vœux pour voir commencer dans le plus bref délai, les travaux destinés à régulariser la Place et la rue de l'Université.

Nous apprenons que la députation du conseil provincial a rejeté l'indemnité que le conseil communal avait votée en faveur des quatre commissaires de police et des inspecteurs des quartiers du Nord et de l'Est de notre ville.

On dit que cette résolution a été prise à l'unanimité.

Mais d'après les opinions généralement connues des membres de la députation, il est présumable qu'ils se sont appuyés sur des motifs différens. Les uns, paraît-il, voulaient accorder l'intégralité du traitement à MM. Demany et Guillaume, pour le temps que s'est écoulé entre la prestation du serment judiciaire, et celle de leur reconnaissance par les autorités communales; d'autres membres se sont appuyés sur la raison, qui suivant eux, la nomination des commissaires était entachée d'illégalité, surtout avant l'époque où la commune avait consenti à les reconnaître.

Il paraît que le dilemme suivant a été posé dans la discussion qui a eu lieu sur cet objet: « ou les commissaires ont été légalement nommés, ou leur nomination est entachée d'illégalité. » Dans le premier cas, ils doivent jouir de l'intégralité de leur traitement; dans la seconde hypothèse, ils n'ont aucun droit.

Il est probable que si les autorités municipales et provinciales ne modifient pas leur opinion, le gouvernement devra porter d'office la dépense dont il s'agit ici.

On nous rapporte que le conseil communal, dans son dernier comité général, a adopté le plan de MM. Wilmar, Devaux et Bayet, pour le percement de rues nouvelles dans le quartier d'Outre-Meuse. On n'exécute cependant qu'une partie du plan dans l'année qui vient de s'ouvrir. On commencerait par les rues qui partiraient du Pont d'Amersœur.

Un nouveau plan est parvenu à l'administration qui, sans doute, en fera l'objet d'un mûr examen, avant d'adopter définitivement celui des trois ingénieurs.

La commission du budget communal a été d'avis qu'il est nécessaire d'achever la rue de la Cathédrale pour l'époque de 1838. Elle a porté à la fin du budget supplémentaire la dépense que nécessiteront les travaux. Elle sera prise sur l'emprunt de deux millions proposé par la commission susdite et dont une grande partie doit être ouverte en 1836 à l'effet de pouvoir commencer le percement des rues nouvelles dans le quartier d'Outre-Meuse.

Un arrêté du 31 décembre autorise M. l'évêque du diocèse de Namur à accepter, pour et au nom de son église cathédrale et de son séminaire, la donation de 8,000 francs en obligations romaines, faite à ces établissements par la dame veuve de Blier; née Barrett, à la charge par chacun d'eux, de faire célébrer, à perpétuité, un service anniversaire pour feu son frère, M. J. A. Barrett, évêque dudit diocèse.

— On écrit de Charleroi, 4 janvier:
La société de commerce vient de faire l'acquisition des charbonnages Quatorze-Actions, Fayat, Bois-Longbu et Gargeat, pour une somme de 1,200,000 fr.

L'arrondissement de Charleroi se plaint depuis longtemps de l'insuffisance du personnel de l'administration des mines, nous ne savons à quoi attribuer le peu d'empressement que met le gouvernement à satisfaire aux réclamations qui lui ont été adressées à ce sujet. En 1829, la surveil lance des mines de notre banlieue, était confiée aux soins d'un ingénieur, d'un aspirant-ingénieur et de quatre conducteurs. Aujourd'hui ce personnel se trouve réduit de moitié et ne se compose plus que de trois conducteurs. Nos exploitations houillères sont cependant bien plus importantes et nos établissements d'industrie bien plus nombreux qu'à cette époque.

— Une commission d'enquête, composée d'industriels pris dans les provinces de Haiuant et de Namur, s'est réunie le 28 décembre dernier à Namur et a reconnu à l'unanimité qu'il y avait utilité publique dans l'exécution des chemins de fer projetés par MM. Splingarp et C^e, allant l'un de Couillet à Oret, l'autre de Florennes à la Meuse près de Moulin.

— Il est question de la nomination d'un commissaire de police adjoint pour le quartier du Sud, le plus peuplé de la ville.

— On travaille avec activité, depuis quelques jours, aux démolitions que nécessite l'établissement du passage Lemonnier.

— Le Journal de la Province a ouvert une souscription en faveur des incendiés de Walecourt.

— On lit ce qui suit dans un journal de cette ville:
Avant hier, le maréchal des logis Hanquet, a arrêté au café Bruxellois, en vertu d'un mandat d'amener décerné par le juge d'instruction de l'arrondissement de Bruxelles, le sieur Milesini-Sautel, Français, ci-devant capitaine au 3^{me} régiment Belge des chasseurs à pied, actuellement en traitement de réforme prévenu de vol commis à Bruxelles en septembre dernier.

— Il résulte d'un document officiel et détaillé, qu'il est entré à Gand, pendant l'année 1836, un nombre total de 209 déserteurs de l'armée hollandaise. Dans ce nombre il y a eu 18 cavaliers montés.

— Les journaux prussiens se plaignent amèrement des obstacles qu'oppose le roi Guillaume au libre passage des bateaux à vapeur du Rhin en Hollande.

— Le conseil municipal de Verviers a voté un monument sur la place du Sablon, à Chapuis victime des Autrichiens.

— Les souverains et princes morts en 1836 sont: la reine de Naples, la grande duchesse de Hesse-Damstadt, madame Lœtitia Bonaparte, le roi de Saxe, le landgrave de Hesse-Cassel et Charles X.

— Il s'est glissé hier quelques inexactitudes dans le premier article Liège. M. Jamme a porté un toast à la ville de Liège et à sa prospérité, et n'a point prononcé de discours. Nous avons oublié de mentionner aussi un toast à l'ordre judiciaire, porté par un membre de la députation. Le banquet était de 60 couverts et donné aux seuls fonctionnaires.

— On mande de Munich, 28 décembre, que, dans une chasse royale aux lièvres, il en a été abattu 1404, et que le roi lui-même, qui est reconnu pour un excellent tireur, en a tué 365.

— On lit dans un journal de cette ville:
Le bruit court à Bruxelles que le gouvernement se propose de former un régiment de dragons et de renforcer

d'un escadron le régiment des guides. Nous ne savons si ce bruit est fondé.

— Les journaux du nord de l'Europe signalent l'existence d'une bande d'escrocs qui tentent de surprendre la bonne foi des maisons les plus respectables au moyen de fausses lettres de crédit. Le commerce est invité à se tenir en garde.

— Les fermiers anglais s'attendent à une année productive; ils disent qu'un hiver pendant lequel il est tombé beaucoup de neige, est généralement suivi d'une abondante récolte.

M. Ch. de Brouckere a adressé au roi, à l'occasion du nouvel an, une allocution qui a produit quelque sensation. Nous ne partageons pas toutes les opinions exprimées par le directeur de la Banque de Belgique en matière d'industrie. Mais nous devons dire cependant qu'il a grandement raison, de ne point regretter les beaux temps de Marie-Thérèse. Il n'y avait point alors d'industrie. A cette époque, on ignorait la machine à vapeur; la machine à filer la laine et le coton. Il y avait absence de capitaux dans le commerce et l'industrie, et enfin nos ports étaient fermés par le bon plaisir de la Hollande. Voici les paroles de M. de Brouckere:

L'administration de la banque de Belgique saisit avec empressement l'occasion de vous offrir ses hommages respectueux et l'expression de son dévouement. Elle fait des vœux pour le bonheur de votre majesté, de la reine et du prince votre fils.

« L'intérêt des établissements que nous dirigeons vous est un gage certain de notre sincérité: nous avons besoin de liberté et d'ordre, de repos politique et d'agitation industrielle; nous en jouissons sous le règne de votre majesté.

« Nous laissons à d'autres le soin de louer le dix-huitième siècle, et de rappeler l'état florissant de la Belgique sous Marie-Thérèse. » Nous, sire, nous ne comprenons pas « la prospérité des campagnes quand les villes sont désertes », et jamais, en aucun temps, nous n'avons vu plus d'activité dans nos villes qu'aujourd'hui.

« Aussi, le seul désir que nous puissions former, c'est que le gouvernement de V. M. ne se laisse pas intimider par les esprits stationnaires et qu'il continue, non à exciter, ni à encourager, mais à laisser libre le développement sans cesse croissant de notre prospérité matérielle au dedans, et de notre influence au dehors; car, sire, depuis deux ans, nous avons acquis un renom immense à l'étranger par nos associations commerciales et industrielles. »

QUELQUES CONSIDERATIONS.

SUR LA NECESSITÉ D'ÉRIGER UN NOUVEL HÔPITAL A LIÈGE.

(1er Article.)

Rarement il m'arrive de traverser le peuplé quartier d'Outre-Meuse sans éprouver, à l'aspect de l'hôpital de Bavière qui se cache tout honteux au milieu de ce riche faubourg, une impression de douleur et d'effroi.

Avant que je connusse la destination de cet édifice aux murs sombres, percés de fenêtres aérées d'air et de lumière, baignés par une eau fauveuse, je l'avais pris pour un abattoir abandonné, ou pour je ne sais quel arrière-faix d'un siècle de barbarie. Aussi jugez de ma surprise lorsqu'on m'appartint un jour que c'était un établissement élevé par la charité publique à l'humanité souffrante, et que Liège n'avait point à offrir à ses pauvres un hospice plus convenable, Liège, cette ville opulente qui prétend à l'admiration de tous les étrangers qui la visitent! Involontairement ma pensée se reporta, de l'hôpital de Bavière, à la prison de la porte St-Léonard, et je crus reconnaître, entre ces lieux de douleur et d'expiation, une sinistre fraternité que je retrouvai jusques dans leur physionomie extérieure. Le dirai-je? Un profond dédain pour les misères humaines, sous quelque forme qu'elles se manifestent, semble avoir présidé à l'érection de ces établissements jumeaux. Tout ce qui souffre et se plaint a été relégué au fond de sombres retraites, comme si on eût voulu en interdire l'accès à la pitié qui n'est pas assez courageuse pour surmonter l'effroi qu'inspire toujours l'aspect d'une prison ou d'un hôpital.

Il existe cependant une double différence entre ces deux édifices. Notre prison est située dans la partie la plus salubre de la ville, et notre hospice dans le quartier le plus malsain. En entrant en prison, vous ne sentez pas votre cœur se soulever à l'odeur de ces miasmes qui vous saisissent à la gorge en franchissant le seuil de l'hôpital. Double différence toute en faveur de la prison.

L'intérieur de l'hospice de Bavière répond parfaitement à l'extérieur. Là, point de ces vastes salles bien aérées et reluisantes de propreté, comme on en trouve par exemple à l'hôpital militaire, mais des salles basses, obscures, sous le plafond desquelles l'œil ose à peine s'aventurer; des lits trop étroits, entourés de rideaux sales, et couverts de draps peu attrayants à l'œil; des portes mal closes, des murailles dégradées, des planchers vermoulus. La misère y déteint et s'incruste sur les objets matériels. Partout on y sent sa présence; nulle part elle ne se dissimule sous des dehors généreux.

Frappé d'un semblable état de choses, et surtout des vices inhérents à la situation et à la construction de la maison de Bavière, une association d'hommes amis de leur pays de la science et de l'humanité, s'était naguères formée à Liège dans le but de fonder, par souscription, un nouvel hôpital sur des bases très larges.

Mais avant de commencer ses opérations, et de procéder à une collecte générale, l'association s'était mise en devoir de chercher un local convenable, et elle avait fixé son choix sur l'ancien couvent des Jésuites anglais, situé au pied de la citadelle, et actuellement occupé par le dépôt des sapeurs mineurs. Les bâlimens qui composent cette caserne, dont le tiers n'est pas même occupé à cause de leur étendue et de l'état de délabrement où se trouve une partie, appartiennent à l'état. L'association s'était donc adressée à M. le ministre de l'intérieur pour lui demander la

cession de cet édifice, afin de pouvoir y établir l'institution qu'elle se proposait d'ériger. Mais avant qu'une réponse officielle fût intervenue, elle fit connaître à M. le ministre, par l'intermédiaire de notre régence, qu'elle avait ajourné indéfiniment la réalisation de son projet.

Il était cependant grand et noble, et nous serions heureux si, par la publicité donnée aux réflexions qui vont suivre, nous pouvions déterminer l'association à reprendre son projet, et à en poursuivre la mise à exécution.

L'hôpital que Liège possède actuellement fut fondé sous l'épiscopat du prince Ernest de Bavière en 1601. A cette époque, la population de Liège ne s'élevait qu'à 40,000 âmes. Depuis ce tems, elle est augmentée d'un tiers, et cet accroissement s'est opéré principalement dans les quartiers situés en deça de la Meuse. En 1601, Outre-Meuse renfermait déjà une population presque aussi forte que celle qui l'entourait maintenant. Là habitait la partie la plus pauvre et la plus malheureuse du peuple de la cité; là éclataient ordinairement les maladies épidémiques qui désolaient de tems en tems la ville. Il convenait donc, à cette époque, d'ériger un hôpital dans ce quartier plutôt que dans un autre. Aujourd'hui les choses ont changé de face. L'enceinte de la ville s'est agrandie surtout du côté du Sud et de l'Ouest. Outre-Meuse ne renferme plus même le tiers de la population de Liège, et la classe pauvre n'y est plus aussi exclusivement concentrée qu'autrefois.

Il est résulté de ces changemens que l'hospice de Bavière se trouve éloigné aujourd'hui du noyau de la population, et que son agrandissement, s'il était possible et praticable, n'obvierrait point aux inconvéniens de sa situation.

Mais son trop grand éloignement du centre de la ville et des faubourgs de St. Gilles, de St-Laurent, de Ste. Marguerite et de Ste. Walburge n'est qu'un des moindres motifs qui militent en faveur de l'érection d'un nouvel hôpital.

L'établissement de Bavière est situé dans la partie la plus basse de la ville, et en même temps la plus malpropre et la plus insalubre; il est entouré d'une eau marécageuse qui, par l'humidité qu'elle communique aux murs du bâtiment, exerce une influence nuisible sur les malades, retarde parfois leur guérison et peut même devenir une cause déterminante de mort. L'aspect seul de l'édifice, qui est réellement celui d'une prison, produit une sensation pénible sur les malheureux. Aussi, n'est ce ordinairement qu'à la dernière extrémité qu'ils s'y font transporter.

BUDJET DE LA VILLE DE LIÈGE.

Le budget de notre ville, pour l'exercice 1837, vient d'être publié. La commission a proposé, conformément aux vœux émis par le collège des bourgmestre et échevins, une augmentation sur les traitemens de plusieurs employés, et la création de quelques places nouvelles. Nous allons faire connaître les principaux chiffres de ce budget, ainsi que quelques-unes des augmentations proposées.

Les recettes extraordinaires pour l'année précédente se montaient à 588,441 fr. 25 c. — Les recettes extraordinaires pour l'année courante sont fixées à 1,541,065 fr. 98 c. L'augmentation de 952,624 fr. dans cette partie des recettes provient du restant de l'emprunt de 300,000 fr. montant à 334,920; du subside accordé par la province pour la construction du quai de hallage; de la vente des terrains disponibles par suite de la construction de ce quai, etc., etc.

Les recettes ordinaires de l'année 1836 se sont élevées à 807,363-91. Le montant présumé des recettes ordinaires pour l'année courante est de 877,934 fr. 99 c.

Le total des recettes tant ordinaires qu'extraordinaires, est pour l'année 1836 de 1,395,805 fr. 16 c. et le montant présumé de ces mêmes recettes pour l'année courante est de 2,419,000 fr. 97.

Le chapitre des dépenses ordinaires se montait pour 1836 à 680,432 fr. 45 c. Le montant présumé pour l'année courante se montera à 794,316 fr. 93 c. ce qui fera une augmentation de dépenses de 113,884 fr. 48 c.

Cette augmentation provient en grande partie, 1°. D'une majoration des traitemens de plusieurs employés des bureaux de l'Hôtel de Ville; le montant total de ces traitemens était pour 1836 de 19,695 fr. il est porté pour 1837 à la somme de 25,024 fr. ce qui donne pour cet objet, une augmentation de dépense de 5,329 fr.; 2°. D'une majoration de 500 fr. sur les frais de bureau; 3°. Du traitement du professeur d'architecture à l'académie de peinture, fixé à 6,000 fr. 4°. Du traitement d'un nouvel expéditionnaire dessinateur, 1,000 fr. 5°. D'une augmentation de traitement pour les employés des taxes municipales; l'augmentation de ce chef est de 23,516 fr. 6°. D'une majoration dans les traitemens des commissaires de police, des inspecteurs, des agents de police, et des gardes de ville; comme aussi de la création d'un commissaire de police adjoint au quartier du sud et d'un inspecteur de la voirie, chacun aux appointemens de 1,200 fr. 7°. D'une augmentation de solde pour la compagnie des pompiers et pour leur habillement annuel; 8°. De l'éclairage de la ville, porté de 54,000 fr. à 83,171 fr.; 9°. Du balayage et nettoie-ment de la ville, porté de 19,000 à 32,000 fr. 10°. D'une augmentation de traitement pour les professeurs du collège communal, et des écoles primaires gratuites; 11°. Des traitemens des institutrices des écoles primaires gratuites de filles, et des écoles gardiennes, nouvellement établies; 12°. De l'augmentation du subside annuel du conservatoire de musique, porté de 8,400 à 12,000; 13°. D'un subside de 3,000 fr. accordé à l'école vétérinaire, etc., etc., etc.

Le montant présumé des recettes ordinaires et extraordinaires pour l'année courante étant de 2,419,000 fr. 97.

La dépense ordinaire pour la même année étant de 794,316 93

Il reste disponible pour couvrir les dépenses extraordinaires 1,624,684 04

Le montant du chapitre des dépenses extraordinaires se monte à 1,623,626 89

Il y aura donc un excédant de recettes de 1,057 15

Presque toutes les dépenses qui figurent dans le chapitre des dépenses extraordinaires ont pour objet des constructions plus ou moins considérables, nous en citerons quelques articles principaux, avec l'indication des sommes qui y sont affectées.

1° Pour achat de terrain et construction d'un bâtiment destiné au collège et à un pensionnat, 150,000 fr. — 2° Pour la création d'un jardin botanique, 160,000 fr. — 3° Pour à compte sur la construction du conservatoire royal de musique, 42,000 fr. — 4° Pour à compte sur les constructions à faire à l'université, 90,000 fr. — 5° Pour à compte sur la construction du quai de hallage, aux Augustins, 565,999 fr. 27 c., etc., etc.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 6 JANVIER.

Naissances : 2 garçons, 3 filles.
Décès : 1 garçon, 3 filles, 3 hommes, 1 femme, savoir : Pierre Guillaume Lévéque, âgé de 94 ans, prêtre, rue Volière. — Jean Halin, âgé de 59 ans, tisserand, rue Roture, épouse d'Anne Jaspard. — Paschal Froidmont, âgé de 38 ans, garçon boulanger, rue Férons-trée, célibataire. — Catherine Jeanne Léonard, âgée de 82 ans, cultivatrice, rue Hovémont, veuve en 2^e noces de Lambert François Molinvaux.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche, 8 janvier 1837, le CHEVAL DE BRONZE, opéra féerie en trois actes, précédé d'une POSITION DELICATE, vaudeville en un acte; le spectacle commencera par le LANDAW, vaudeville en un acte.

Lundi 9, abonnement suspendu, la 6^{me}. représentation de GUSTAVE ou le BAL MASQUE.

Par extraordinaire, le vendredi, 20 janvier 1837, GRANDE SOIRÉE VENTILIANNE à l'instar de celles données au Théâtre de l'Opéra de Paris. — CONCERT, TOMBOLA composée de huit lots qui seront exposés au foyer du théâtre jusqu'au 18, et GRAND BAL PARE.

Souscription, prix 4 fr. par personne, aux loges 5 fr. Chaque souscripteur recevra deux coupons pour la tombola.
 Billets au bureau, prix : 5 fr. par personne; pour les loges 6 fr. et un billet de tombola.

MM. les titulaires qui désireraient conserver leurs loges pour cette soirée, sont priés de faire retirer leurs coupons avant le 12 à 14 heures, passé cette époque l'administration en disposera.
 Incassament, la 2^{me}. représentation de DON JUAN.

TAXE DU PAIN, du 7 janvier.

Pain de seigle, 27 centimes.
 Pain moitié seigle et moitié froment, 37 c.
 Pain de ménage, 46 c.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

On a PERDU dans la journée de vendredi 30 décembre 1836, une JEUNE CHIENNE D'ARRET, à tâches blanches et brunes, ayant une empiète sur la tête. Bonne récompense à qui la ramènera chez M. le comte DE LANNOY LIEDEKERKE, rue Agimont, n. 116.

Un GARÇON de CAFÉ bien au fait, peut se présenter au Café du Midi, à Liège.

La vente de l'HOTEL DE L'OURS située à St-Trond, annoncée pour le lundi 16 janvier 1837, pardevant le no 10 sire DELGEUR, n'aura pas lieu.

BON VIN du pays à 17 cents la bouteille, Hors Château, n° 459, dernière la Fontaine St-Jean, à la Grosse Bouteille.

A LOUER, pour le 24 juin prochain, UNE BELLE MAISON, située rue St-Jean en Ile, n. 767 bis. — S'y adresser. 688

LA VENTE DU BEAU MOBILIER garnissant la grosse ferme de BEMIQUETTE, commune de WALEFFES, aura lieu les 20, 21, 22 et 23 février prochain.
 Des annonces ultérieures donneront le détail des objets à vendre. 21

ON DEMANDE pour être employé au bureau de l'AGENCE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, rue de la Régence, n. 922, UN JEUNE HOMME de 15 à 16 ans, ayant une belle écriture. 22

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M^{lle}. VICTOIRE PEPINSTER, A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de transférer SON MAGASIN DE LINGERIE, rue de l'UNIVERSITÉ, en face du Conservatoire. 701

CHANGEMENT DE DOMICILE.

RASSENTOSSE-BROUET, FERBLANTIER-LAMPISTE, A transféré ses MAGASINS rue Souverain-Pont, n° 317 59

GRAND BAZAR A PRIX FIXE, RUE DE LA RÉGENCE.

L. MONSEUR

A l'honneur d'annoncer son RETOUR DE PARIS avec un Assortiment considérable en objets de

NOUVEAUTÉS POUR AMEUBLEMENT;

Telles que meubles de fantaisie pour étrences, avec incrustation en cuivre et en acaï; meubles de salon en palissandre incrusté et en toute espèce de bois; pendules en bronze doré, candélabres, lustres formes nouvelles, pendules en porcelaine, vases antiques et autres, services de table dorés, genre rocaille, et petits objets de goût. Lampes astrales et à suspension; tous les articles en plaqués; tous les objets pour église, imitation d'or et d'argent; pendules et vases à sujets religieux; étoffes de tout genre pour rideaux, franges, galons, ornements dorés et autres. Tout ce qui concerne la literie.

Les nouveaux arrangements qu'il vient de prendre avec ses fabricans le mettent à portée d'établir des prix en dessous du cours ordinaire. Les prix sont irrévocablement fixés sur toutes les marchandises. Les meubles et pendules sont garantis pour une année.

Il continue toujours à DÉCORER LES APPARTEMENTS à un prix très modique. Il est possesseur des modèles les plus nouveaux pour rideaux de tout genre. 652

MAGASIN

DE

MODES, SOIERIES ET NOUVEAUTÉS, RUE DE LA RÉGENCE, A LIÈGE.

M. TILMANT a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un TRÈS-BEAU CHOIX DE MODES PARÉES, consistant en Turbans, Bérêts, petits Chapeaux de soirées, Cornettes en blonde et autres, Blondes noires et blanches de toutes largeurs, Fichus, Echarpes, Chemisettes et Robes en blonde, Mantilles et Echarpes en satin, Crêpes en toutes couleurs, Gants demi-longs en soie et en peau, et généralement tous articles de nouveautés pour parures. 705

AU MAGASIN PLACE VERTE, N° 780.

ON TROUVE :

2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres, MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité.

GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50.

POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50. GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités.

MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES.

NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité.

1500 GILETS ET CALEÇONS CONFECTIONNÉS.

2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES.

BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE. GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE. CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES. FOULARDS.

PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTIMES L'AUNE. 103

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

UNE FABRIQUE DE PAPIERS,

Fort avantageusement située dans les environs de HUY, et propre à être convertie en tout autre établissement d'industrie, et notamment en distillerie.

S'adresser par lettres affranchies, au notaire CHAPPELLE, à Huy. 12

A LOUER, pour le 15 mars prochain, UN MOULIN A FARINE, mu par eau, garni de trois couples de pierres, situé à HOZÉMONT, canton de Hologne-aux-Pierres, avec environ quinze bonniers de prairies et terres labourables. S'y adresser. 181

LUNDI, 16 de ce mois, à deux heures de relevée, on vendra définitivement et sans aucune réserve, en l'étude du notaire PAQUE,

UNE PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE,

Consistant en UNE BELLE ET BONNE MAISON n° 726 et autres bâtiments, deux maisons n° 724 et 725 et deux bonniers de jardins et prairies plantés d'arbres à fruits, situés à la Branche Planchart, commune d'Ans et Glain. S'adresser audit notaire. 18

VENDREDI, 20 JANVIER 1837, à 11 heures, il sera procédé, par devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve Derrière le Palais, n. 443, et par le ministère de M^e RENZO, notaire en cette ville, à la vente aux enchères D'UNE PETITE MAISON sise à Liège, faubourg d'Amercœur, n. 303.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M. le juge de paix et à M^e RENZO, notaire, rue du Pot d'Or. 679

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Suivant acte reçu par M^e BIAR, notaire à Liège, le 29 décembre 1836, la maison située rue St-Jean en Isle, cotée 778, audit Liège, a été provisoirement adjudgée pour le prix de 5300 francs.

Aux termes du même acte, toute personne solvable peut jusqu'au 13 janvier 1837, à midi, surenchérir ladite maison d'un dixième, par une déclaration à faire en l'étude dudit M^e BIAR, rue Vinave d'Ile, n° 43.

ASSOCIATION MUSICALE,

POUR LA FORMATION D'UNE CAISSE DE RETRAITE.

PROGRAMME

DU

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Qui sera donné le vendredi 13 janvier 1837, au Théâtre royal, par les artistes de l'orchestre.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture de Faust, de Spohr.
2. Air du Siège de Corinthe, chanté par M. Terry.
3. Solo de cor de Mengal, exécuté par M. L. Loxhay.
4. Air chanté par M. Richelme.
5. Symphonie en ut mineur, de Beethoven.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Ouverture de l'opéra Romantique, par Reissiger.
2. Duo de Guillaume Tell, chanté par M^{me}. St-Ange et M. Richelme.
3. Andante de la Symphonie.
4. Fantaisie pour la flûte, composée et exécutée par M. L. Christophe.
5. Chœur d'Orgie, des Huguenots, chanté par MM. Amateurs.

TROISIÈME PARTIE.

1. Scherzo et Marche finale de la Symphonie.
2. Cavatine de l'opéra la Niobe, musique de Pacini, chanté par M^{me}. St-Ange.
3. Grande fantaisie pour le violon, composée et exécutée par M. Prume, professeur au Conservatoire royal.
4. Romance des Huguenots, chantée par M. Richelme.
5. Grande fantaisie pour l'harmonie, sur la romance La Folle, de Grisard, composée par Bender et exécutée par l'harmonie liégeoise et l'harmonie du 9^e. régiment.

Prix des places. — Premières, 3 fr.; premières-secondes, 2 fr. 30 c.; secondes, 1 fr. 80 c.; Parterre, 1 fr. 25 c.; amphithéâtre, 65 c.

On commencera à 6 heures.

S'adresser pour la location des loges et des places numérotées au bureau, sous la galerie gauche du Spectacle.

EN VENTE

CHEZ AVANZO ET C^{ie}.,

LA DEUXIÈME LIVRAISON

DE LA

GEOMETRIE DESCRIPTIVE DE LEROY.

VILLE DE LIÈGE. — Pavage de la petite Voirie.

ADJUDICATION.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera le jeudi 12 janvier courant, à midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à une nouvelle adjudication de l'entreprise du pavage de la petite voirie, pendant les années 1837 et 1838.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la commune, ou l'on peut en prendre connaissance.

A l'Hôtel-de-Ville, le 6 janvier 1837.

Le président, L. JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

